

Besoin aide cas pratique droit des contrats

Par **droit fi**, le **08/10/2019** à **14:22**

Bonjour, j'aurais besoin d'aide sur ce cas pratique, merci beaucoup ! :D

Mme. B décide de vendre son appartement. Pour ce faire elle dépose une annonce sur le site «venteentrepaticuliers» :

«vend appartement T4, 70 m2, rue Cauchy, 15e Paris, prix 700?000 €?».

M. Z prend contact avec elle pour effectuer une visite du bien. Ce dernier a eu un véritable coup de cœur pour l'immeuble et décide donc de faire une proposition à la venderesse.

Le 8 septembre 2019, il rédige un courrier en ces termes : «je propose d'acheter votre appartement T4 de 70 m2, sis rue Cauchy à Paris, au prix de 685?000 €. La présente proposition est faite pour un délai de 9 jours?».

Après avoir longuement réfléchi, le 13 septembre, Mme. B. lui répond par courrier qu'elle accepte sa proposition. Elle envoie la lettre le 14 septembre. Mais en raison d'une greve des services postaux, M. Z. ne la reçoit que le 17 septembre. Dans l'intervalle, celui-ci avait jeté son dévolu sur une grande maison de campagne avec piscine près de Nemours, au prix de 670?000 €. Il a envoyé immédiatement un courrier à Mme. B. le 15 septembre qu'elle recevra le 16 (septembre) pour lui annoncer qu'il renoncera à sa proposition d'achat.

-Que peut faire Mme. B??

-Quelles auraient été les conséquences si M. Z. venait à déce?der le 12 septembre (2019)??

Par **Xdrv**, le **08/10/2019** à **22:17**

Bonjour,

Il serait peut être intéressant de nous donner ce que vous avez compris ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2019** à **07:37**

Bonjour

Je rejoins Marcu.

Il faut débord que vous démontriez un début de réflexion avant d'obtenir de l'aide (voir article 7 de notre charte).